

ÉTATS FINANCIERS
de
INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
Pour l'exercice clos le
31 MARS 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Institut ontarien du cerveau ("l'organisme"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptable professionnel agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 23 juillet 2024.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et équivalents d'encaisse	3 018 529 \$	2 035 369 \$
Autre débiteurs	261 167	116 852
Frais payés d'avance et acomptes	567 917	436 614
Investissements (note 3)	<u>408 960</u>	<u>1 218 053</u>
	4 256 573	3 806 888
IMMOBILISATIONS (note 4)	562 907	708 597
BILLETS À ORDRE (note 5)	<u>473 904</u>	<u>-</u>
	<u>5 293 384 \$</u>	<u>4 515 485 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	1 917 862 \$	625 927 \$
Produits reportés (note 7)	2 161 270	2 549 071
Fonds sectoriels reportés	<u>116 468</u>	<u>109 000</u>
	4 195 600	3 283 998
APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS (note 9)	218 717	289 311
INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ (note 8)	<u>344 190</u>	<u>419 286</u>
	4 758 507	3 992 595
ACTIF NET		
Non grevé d'affectation	<u>534 877</u>	<u>522 890</u>
	<u>5 293 384 \$</u>	<u>4 515 485 \$</u>

Approuvé au nom du conseil:

James McGuire
 Administrateur

Heather Chalmers
 Administrateur

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus		
Subvention - ministère des Collèges et Universités	21 879 756 \$	21 445 381 \$
Intérêts	174 286	38 328
Revenus de sous-location	334 917	639 222
Autres	<u>3 107</u>	<u>197 537</u>
	<u>22 392 066</u>	<u>22 320 468</u>
Dépenses (note 11)		
Programmes de recherche	9 866 186	9 997 932
Informatique et analyse	3 820 443	3 250 937
Industrie et enseignement (note 5)	2 563 654	2 620 374
Soutien administratif (note 4)	3 215 620	3 437 877
Transfert des connaissances	<u>1 629 125</u>	<u>2 065 694</u>
	<u>21 095 028</u>	<u>21 372 814</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant les éléments suivants	1 297 038	947 654
Autres gains/pertes		
Perte nette résultant de l'évaluation de capital-actions	(1 552 907)	(896 745)
Gain sur disposition d'investissements	<u>267 856</u>	<u>-</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	11 987	50 909
Actif net, au début de l'exercice	<u>522 890</u>	<u>471 981</u>
Actif net, à la fin de l'exercice	<u>534 877 \$</u>	<u>522 890 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS (UTILISÉS) PAR LES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	11 987 \$	50 909 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	145 690	204 737
Amortissement des apports en capital reportés	(70 594)	(100 598)
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	(75 096)	(104 139)
Provision pour billets à ordre	323 672	2 374
Perte nette résultant de l'évaluation de capital-actions	<u>1 552 907</u>	<u>896 745</u>
	1 888 566	950 028
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Autres débiteurs	(144 315)	(1 860)
Charges payées d'avance et acomptes	(131 303)	25 046
Créditeurs et frais courus	1 291 935	(33 479)
Produits reportés	(387 801)	(577 016)
Fonds sectoriels reportés	<u>7 468</u>	<u>(30 000)</u>
	<u>2 524 550</u>	<u>332 719</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Émission de billets à ordre	(797 576)	(770 140)
Remboursement des intérêts et du capital des prêts convertibles	-	202 469
Investissement en actions ordinaires	(855 000)	(1 058 960)
Disposition d'actions ordinaires	<u>111 186</u>	<u>-</u>
	<u>(1 541 390)</u>	<u>(1 626 631)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	983 160	(1 293 912)
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS D'ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 035 369</u>	<u>3 329 281</u>
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS D'ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	<u>3 018 529</u> \$	<u>2 035 369</u> \$

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

1. BUT DE L'ORGANISME

L'Institut ontarien du cerveau (« IOC ») est un organisme sans but lucratif sans capital-actions et, le 2 avril 2013, il a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

L'IOC est financé par le gouvernement de l'Ontario. Le contrat existant conclu entre l'IOC et le ministère des Collèges et Universités (le « ministère »), qui a pris effet le 1er avril 2023, vient à échéance le 31 mars 2026. Le ministère s'est engagé à financer l'IOC à la hauteur de 65 000 000 \$ sur trois ans.

L'IOC a été créé dans le but de devenir un centre d'excellence d'envergure internationale de recherche sur le cerveau et en neurosciences, d'application clinique de la recherche, de commercialisation de la recherche ainsi que d'enseignement et de formation sur les nouvelles découvertes, et il se concentre sur la prévention, la détection précoce, le diagnostic, et le traitement et le contrôle des maladies du cerveau et des troubles connexes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Constatation des produits

L'IOC applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

Les apports en capital aux fins de l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les apports grevés d'une affectation externe sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période où ils sont reçus ou de la période où ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges connexes. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de sous-location sont comptabilisés sur la durée du bail.

Encaisse et équivalents d'encaisse

L'encaisse et les équivalents d'encaisse comprennent l'encaisse et des certificats de placement garanti.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins amortissement cumulé, amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit:

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Site Web	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Au cours de la période d'acquisition, 50 % du taux d'amortissement annuel est utilisé.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - suite

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés sont amortis sur la durée du contrat de location afin que son traitement corresponde à celui de l'actif connexe.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur lorsque l'IOC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. L'encaisse et les placements sont ensuite évalués à leur juste valeur et tous les autres instruments financiers de l'IOC sont évalués au coût amorti.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toute prime ou rabais lié à un instrument évalué au coût amorti est amortie sur la durée de vie prévue de l'élément selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisée dans le résultat net à titre de revenu ou de dépense d'intérêts.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'organisme comptabilise dans le résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle détermine qu'un changement défavorable important s'est produit au cours de la période dans l'échéancier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié diminue et que cette diminution peut être liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment doit être reprise en résultat net dans la période où la reprise a lieu.

Entité contrôlée

L'IOC a choisi de ne pas consolider la fondation sans but lucratif qu'il contrôle, mais de fournir, plutôt, des informations financières résumées au sujet de la fondation qu'il contrôle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La direction dresse des estimations comptables lorsqu'elle détermine les provisions pour créances douteuses, l'évaluation des investissements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant des frais courus.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

3. INVESTISSEMENTS

L'IOC utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition pour comptabiliser ses investissements dans des entités sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle. La détermination de la présence d'influence notable est une question de jugement professionnel. Si l'IOC détient moins de 20% des droits de vote de l'entreprise détenue, il est présumé qu'elle n'a pas la capacité d'exercer une influence notable, à moins que cette influence ne soit clairement démontrée. IOC a comptabilisé les investissements suivants au coût :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Diamond Therapeutics Inc.	-	\$ 319 859
Stediwear Inc.	167 918	167 918
Voxel AI Inc.	279 989	279 989
Damona Pharmaceuticals Inc.	-	400 000
Interaxon Inc.	408 960	408 960
Retispec Inc.	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
	1 106 867	1 826 726
Moins: pertes de valeur	<u>(697 907)</u>	<u>(719 859)</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>408 960</u>	<u>\$ 1 106 867</u>

L'investissement d'IOC dans les actions ordinaires cotées en bourse suivante a été vendu en décembre 2023 avec un produit de 379 042 \$ et un gain réalisé de 267 856 \$.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Mindset Pharma Inc.	-	\$ 288 072
Moins : ajustement à la juste valeur	<u>-</u>	<u>(176 886)</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>\$ 111 186</u>

L'IOC a investi dans des investissements SAFE (Simple Agreement for Future Equity) dans les entités suivantes, comptabilisés au coût:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Panaxium Holding	400 000	-
Lucid Inc.	250 000	-
ManagingLife Inc.	<u>205 000</u>	<u>-</u>
	855 000	-
Moins: pertes de valeur	<u>(855 000)</u>	<u>-</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>\$ -</u>

Au 31 mars 2024, l'IOC a enregistré une perte de valeur de 1 552 907 \$ (719 859 \$ en 2023) en raison de l'incertitude des flux de trésorerie futurs des investissements.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel Informatique	148 189 \$	148 189 \$	148 189 \$	144 196 \$
Logiciels	174 224	174 224	174 224	174 224
Site Web	150 093	150 093	150 093	150 093
Mobilier et matériel	232 959	232 387	232 959	213 381
Améliorations locatives	<u>1 530 250</u>	<u>967 915</u>	<u>1 530 250</u>	<u>845 224</u>
	<u>2 235 715 \$</u>	<u>1 672 808 \$</u>	<u>2 235 715 \$</u>	<u>1 527 118 \$</u>
Moins: amortissement cumulé	<u>(1 672 808)</u>		<u>(1 527 118)</u>	
	<u>562 907 \$</u>		<u>708 597 \$</u>	

Les dépenses de soutien administratif comprennent l'amortissement des immobilisations de 145 690 \$ (2023 - 204 737 \$).

5. BILLETS À ORDRE

En 2020, l'IOC a modifié le mode de financement qu'il accorde aux entités de Neurotech Early Research Development pour que ce financement prenne la forme de prêts alors qu'auparavant, il accordait des subventions à ce type d'entités. Au cours de l'exercice, l'IOC a émis des billets à ordre convertibles portant intérêt à deux (2023 - cinq) sociétés totalisant 797 576 \$ (2023 - 770 140 \$), y compris les intérêts courus. Certains billets à ordre sont convertibles en actions ordinaires des sociétés au gré de l'IOC à tout moment avant le remboursement ou la date d'échéance.

Les billets à ordre comprennent :

	2024	2023
Billets à ordre	4 201 292 \$	3 403 716 \$
Provision pour créances douteuses	<u>(3 727 388)</u>	<u>(3 403 176)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>473 904 \$</u>	<u>- \$</u>

La direction a évalué la recouvrabilité de ces billets et a comptabilisé une provision de 3 727 388 \$ sur le montant total du solde au 31 mars 2024 (2023 - 3 403 716 \$). Les dépenses de l'industrie et de l'enseignement comprennent les créances irrécouvrables de 600 000 \$ (2023 - 574 673 \$).

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURRUS

Les créditeurs et frais courus comprennent les remises gouvernementales à payer de 754 \$ (2023 - 513 \$), qui comprennent les montants à payer pour les charges sociales.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

7. APPORTS REPORTÉS

Les variations du solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début de de l'exercice	2 549 071 \$	3 126 087 \$
Apports reçus	20 885 753	19 871 022
Montants comptabilisés comme revenus	<u>(21 273 554)</u>	<u>(20 448 038)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 161 270 \$</u>	<u>2 549 071 \$</u>

8. INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ

L'incitatif à la location reporté consiste en un incitatif à la location au titre des améliorations locatives reçu ou à recevoir du propriétaire.

9. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie des apports reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations.

La variation du solde des apports en capital reportés au cours de l'exercice se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début de l'exercice	289 311 \$	389 909 \$
Montants amortis dans les produits	<u>(70 594)</u>	<u>(100 598)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>218 717 \$</u>	<u>289 311 \$</u>

10. FONDATION DE L'INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU

L'IOC est apparenté à la Fondation de l'Institut Ontarien du Cerveau (la « fondation ») puisqu'ils partagent un conseil d'administration commun.

La Fondation de l'Institut Ontarien du Cerveau (la « fondation ») a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 28 avril 2014. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et a été créée pour financer des établissements d'enseignement et des centres de traitement canadiens admissibles à titre d'organismes bénéficiaires aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) qui travaillent à l'avancement de la recherche sur le cerveau et en neurosciences et dispensent de l'enseignement et de la formation aux chercheurs en neurosciences.

L'IOC fournit sans frais des services de soutien administratif à la fondation.

Toutes les opérations entre apparentés se déroulent dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie convenue par les apparentés.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

10. **ONTARIO BRAIN INSTITUTE FOUNDATION - suite**

Les états financiers de la fondation n'ont pas été consolidés avec ceux de l'IOC. Les ressources de la fondation ne sont assujetties à aucune restriction et les méthodes comptables de l'IOC ne diffèrent pas de façon importante de celles employées par la fondation.

Le sommaire financier de la fondation s'établit comme suit:

(a) Situation financière:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<i>Actif</i>		
Encaisse	479 092 \$	408 465 \$
Autre débiteurs	1 228	1 748
Charges payées d'avance	<u>3 219</u>	<u>1 373</u>
	<u>483 539 \$</u>	<u>411 586 \$</u>
<i>Passif et actif net</i>		
Créditeurs et frais courus	13 671 \$	11 450 \$
Actif net	<u>469 868</u>	<u>400 136</u>
	<u>483 539 \$</u>	<u>411 586 \$</u>

(b) État des résultats:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus	84 814 \$	29 023 \$
Dépenses	<u>15 082</u>	<u>83 468</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>69 732 \$</u>	<u>(54 445) \$</u>

(c) Variation de l'actif net:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Actif net au début de l'exercice	400 136 \$	454 581 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>69 732</u>	<u>(54 445)</u>
Actif net à la clôture de l'exercice	<u>469 868 \$</u>	<u>400 136 \$</u>

(d) État des flux de trésorerie:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	70 627 \$	(55 489) \$
Encaisse au début de l'exercice	<u>408 465</u>	<u>463 954</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>479 092 \$</u>	<u>408 465 \$</u>

11. **DÉPENSES**

Les dépenses au titre des salaires et des avantages compris dans les dépenses se présentent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Programmes de recherche	627 569 \$	559 456 \$
Informatique et analyse	681 918	350 458
Industrie et enseignement	324 164	538 031
Soutien administratif	1 880 126	1 614 797
Transfert des connaissances	<u>429 482</u>	<u>672 984</u>
	<u>3 943 259 \$</u>	<u>3 735 726 \$</u>

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

12. ENGAGEMENTS

(a) Engagements aux termes de contrats de location et autres

Au cours de l'exercice et après sa clôture, l'IOC a conclu divers contrats de location exploitation et baux visant ses locaux, son matériel de bureau ainsi que d'autres services. L'IOC sous-loue certains locaux dont les produits sont comptabilisés dans les autres produits. L'IOC a l'ultime responsabilité liée aux contrats de location entre l'IOC et les propriétaires. Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location et des autres services, déduction faite des reçus de sous-location, sont les suivants :

	<u>Engagements de l'IOC</u>	<u>Reçus de sous-location</u>	<u>Total</u>
2025	1 593 679 \$	306 569 \$	1 287 110 \$
2026	1 107 464	306 569	800 895
2027	1 033 731	306 569	727 162
2028	1 019 153	306 569	712 584
2029	<u>483 853</u>	<u>178 832</u>	<u>305 021</u>
	<u>5 237 880 \$</u>	<u>1 405 108 \$</u>	<u>3 832 772 \$</u>

(b) Engagements en matière de subvention

L'IOC dispose de subventions approuvées de 19 700 000 \$ (2023 - \$néant), qui seront versées au cours d'exercices futurs lorsque les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

2025	9 850 000 \$
2026	<u>9 850 000</u>
	<u>19 700 000 \$</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IOC est sujette à et gère divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations et du niveau de risques auxquels l'IOC est soumise :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'exposition maximale de l'IOC au risque de crédit représente la somme de la valeur comptable de sa trésorerie et équivalents de trésorerie, autres débiteurs et billets à ordre. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'IOC sont détenus auprès d'une banque à charte canadienne. L'IOC évalue, sur une base continue, les débiteurs et les billets à ordre, et provisionne tout montant non recouvrable dans la provision pour créances douteuses. Par conséquent, la direction estime que le risque de perte de ces éléments est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse pas rencontrer une demande d'encaisse ou financer ses obligations quand elles sont exigibles. L'IOC gère son risque de liquidité en préparant des budgets et en surveillant ses prévisions de flux de trésorerie pour s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

13. **INSTRUMENTS FINANCIERS** - suite

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêts et le risque de prix-autre.

i) *Risque de taux de change*

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement au dollar canadien à cause des taux de change des devises étrangères. Les instruments financiers de l'IOC sont tous libellés en dollars canadiens. L'état de la situation financière comprend les montants suivants qui sont libellés ou à régler dans une devise autre que le dollar canadien :

Encaisse	24 152 \$ CAD	17 824 \$ USD
----------	---------------	---------------

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement aux changements dans les taux d'intérêts. La trésorerie de l'IOC rapporte des intérêts aux taux du marché en vigueur et l'exposition au taux d'intérêt liée à ces instruments financiers est négligeable. Par conséquent, la direction ne croit pas être exposée à un risque de taux d'intérêt important.

iii) *Risque de prix-autre*

Le risque de prix-autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêts), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. L'IOC a des investissements dans des actions qui sont cotées en bourse. L'exposition maximale de l'IOC au risque de prix-autre représente la somme de la valeur comptable de ses placements en actions (voir la note 3).

Changements dans les niveaux de risque

À l'exception des placements dans des titres cotés en bourse, il n'y a eu aucun autre changement important dans l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.